

# EGALIS



Étude sur les effets de l'accueil en crèche  
sur l'égalité sociale et la santé des enfants



**Contribuez à notre étude !**

## **DES QUESTIONS ?**

Vous pouvez vous rapprocher du/de la responsable de crèche, ou contacter directement le service du CCAS en charge de l'étude : **[observation-sociale@ccas-grenoble.fr](mailto:observation-sociale@ccas-grenoble.fr)**

# COHORTE EGALIS

Étude longitudinale des effets de l'accueil en crèche dans la réduction des inégalités sociales et de santé

## Pourquoi cette étude ?

Le CCAS de la Ville de Grenoble, gestionnaire de 27 crèches municipales, souhaite conduire une étude inédite auprès des familles grenobloises afin de mieux connaître les effets d'un accueil en crèche sur les inégalités sociales et de santé. Les résultats lui permettront d'adapter son offre au plus près des besoins et de collaborer encore d'avantage avec ses partenaires (écoles maternelles, Maison des habitant-es, bibliothèques, PMI, structures de santé, ...).

## C'est quoi une « cohorte » ?

Une étude de cohorte consiste à suivre dans le temps une population qui présente des caractéristiques communes.

## En quoi consiste la cohorte « EGALIS » ?

Il s'agit de suivre pendant 3 ans les parents dont l'enfant a été admis en 2023 dans une crèche du CCAS, et de mieux connaître leurs besoins et attentes en matière de mode d'accueil, ainsi que les effets directs ou indirects qui découlent d'un accueil en crèche.

Par exemple :

- **Pour les enfants** : développement du langage et de la sociabilité, repérage de problématiques de santé, transition vers la scolarisation, ...
- **Pour les parents** : accompagnement à la parentalité, accès aux droits et dispositifs, accès à un emploi ou une formation, inscription dans le quartier, rencontre avec d'autres parents, mixité sociale et culturelle, ...

## Qui peut participer ?

Tous les parents dont l'enfant a été accueilli en crèche municipale pour la première fois en 2023. Le CCAS contactera les parents concernés par courrier, sms et/ou e-mail. Cela concerne environ 800 parents.

## Et si mon enfant quitte la crèche [scolarisation ou autre mode de garde] ?

Vous restez dans la cohorte, votre avis nous intéresse toujours ! Les seuls critères de sortie sont :

- Votre souhait de quitter la cohorte, que vous pourrez exprimer à tout moment
- Votre déménagement en dehors de Grenoble et des communes limitrophes

## Qu'attend-on de moi ?

Vous serez invité-e à remplir un court questionnaire 1 fois par an pendant 3 ans. Les résultats de l'enquête, anonymes, vous seront communiqués.

Le questionnaire sera disponible en format numérique, sur smartphone, tablette ou ordinateur. Il vous sera envoyé par sms/mail, et sera également disponible sur grenoble.fr.

## Mes réponses seront-elles protégées ?

Oui. L'étude s'inscrit pleinement dans le cadre légal de la protection des données. Vous pourrez à tout moment demander la modification ou le retrait de vos réponses. Toutes les données personnelles seront supprimées après la fin de l'enquête.

## Est-ce obligatoire ?

Non. Votre choix de ne pas y participer n'a aucune conséquence sur vos droits et l'accueil de votre enfant en crèche. Cette étude est totalement facultative.

# VOUS ÊTES INTÉRESSÉ-E POUR PARTICIPER À L'ÉTUDE ? VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS ?

Vous pouvez vous rapprocher  
de la directrice ou du directeur de crèche,

**OU**

contacter directement la **Mission Observation Sociale**  
du CCAS, en charge de l'étude :

**[observation-sociale@ccas-grenoble.fr](mailto:observation-sociale@ccas-grenoble.fr)**

## **Protection de vos données personnelles :**

Les données personnelles collectées par le CCAS dans le cadre du projet de recherche précité font l'objet d'un enregistrement dans un fichier informatique. Ce traitement de données personnelles se base sur une mission d'intérêt public du CCAS de la Ville de Grenoble.

Les données collectées seront conservées pour la durée de l'étude dans une base de données pseudonymisée. Soit 6 mois après les dernières réponses qui parviendront en 2026. Les données seront anonymisées à l'issue de cette durée et conservées uniquement sous forme statistique. Seule les personnes en charge de l'étude au sein du service auront accès aux données personnelles.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez du droit d'accès aux données personnelles vous concernant, de celui de les faire rectifier au besoin et du droit à la limitation du traitement. Vous pourrez à tout moment vous opposer au traitement de vos données personnelles. Votre opposition éventuelle n'aura aucune incidence sur votre accès aux services du CCAS.

Pour l'exercice de vos droits, veuillez-vous adresser à la Mission Observation sociale à l'adresse [observatoire-social@ccas-grenoble.fr](mailto:observatoire-social@ccas-grenoble.fr) ou contacter le délégué à la protection des données personnelles de la Ville de Grenoble à l'adresse, [dpo@grenoble.fr](mailto:dpo@grenoble.fr). Si après nous avoir contacté vous estimez que vos droits informatiques et liberté ne sont pas respectés, vous pourrez adresser une réclamation à la commission nationale de l'informatique et des libertés à l'adresse CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou en ligne à l'adresse <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.



## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

47 avenue Marcellin-Berthelot -38100 Grenoble  
04 76 69 45 00  
[www.ccas-grenoble.fr](http://www.ccas-grenoble.fr)

**Suivez-nous sur**

